# Solidaires finances Publiques d'Ille et Vilaine

La force de tous les agents de la DGFiP

Rennes, le 18 mars 2021

**Déclaration liminaire au CTL du 18 mars 2021.**

---

M. Le président,

Un an s'est écoulé depuis l'annonce du confinement du 17 mars 2020 et un après les mêmes causes provoquent les mêmes conséquences. Les urgences restent sous tension, les problèmes d'approvisionnement demeurent (en masques l'an passé, en vaccin cette année) et l'essentiel de la politique de prévention sanitaire repose sur la maîtrise des comportements individuels. Pourtant cette épidémie, qui a mis en évidence la fracture existant entre les plus riches et les plus pauvres et mis en lumière les injustices sociales, économiques et sanitaires qui en découlent, devait être l'occasion de réfléchir à un autre monde.

Une réflexion sur la satisfaction des besoins essentiels à la population, sur le renforcement et le développement des services publics, sur un meilleur partage des richesses, sur l'élaboration et le financement d'une véritable transition écologique, une réflexion pour répondre aux enjeux sanitaires, sociaux, économiques et écologiques auxquels fait face notre société.

Après un an de crise sanitaire la perte de repère est totale. Alors qu'en mai 2020, dans ses propos, le Président de la république affirmait qu'il fallait tirer les enseignements de cette pandémie, que les jours d'après ne seraient pas ceux du monde d'avant, force est de constater que ces mots n'ont nullement été suivis d'actes concrets et que depuis rien n'a vraiment été fait dans ce sens.

Bien au contraire, les politiques de baisse des moyens dans les services publics ont été maintenues dans le domaine de la santé, de l'éducation et dans notre ministère, les attaques se sont multipliées contre les salarié·e·s du privé comme du public et contre les plus précaires (réforme de l'assurance chômage, loi de transformation de la fonction publique, retour du projet de réforme des retraites…). Plus grave encore, alors que la colère et la contestation nées de cette accentuation de la pauvreté et de la précarité, le pouvoir en place a fait le choix, avec le projet de loi de sécurité globale, de traiter les rapports sociaux de manière de plus en plus autoritaire.

De la même manière, dans les directions du ministère comme à la DGFIP le cap a été maintenu. La DG continue d'avancer sur les réformes en tous genres, avec la poursuite des restructurations NRP, la déclinaison des lignes directrices de gestion (LDG), le tout sur fond de crise sanitaire et de généralisation de nouvelles formes de travail (travail à distance, télétravail, visioconférences…).

Pour Solidaires FiP 35 cette superposition de réformes régressives ne peut déboucher que sur une détérioration généralisée des conditions de travail des agent·e·s, de l'exercice des missions, de la gestion des personnels et des parcours professionnels.

Ainsi de la loi de transformation de la fonction publique qui, par la transposition au secteur public de ce qui se fait de pire en matière de législation du travail, reste une vaste opération de destruction du statut de fonctionnaire. Avec le recours à la contractualisation et l'introduction de la rupture conventionnelle, la DG fait le choix de la précarité et de la vulnérabilité économique et sociale quand l'urgence sanitaire appelle à une plus grande satisfaction des besoins des populations, des attentes des salarié·e·s et au renforcement des statuts protecteurs.

En ce qui concerne le NRP, ce projet de transformation des finances publiques se confirme comme une construction artificielle éloignée des attentes des usagers. Cette restructuration globale concrétise avant tout une rupture dans la proposition de service public, avec la

disparition progressive des accueils physiques traditionnels et la mise en place d'une proximité numérique désincarnée et délocalisée (portail dgfip) et l'implantation de services de substitution (maisons France services, centre de contacts…) sans les moyens du réseau actuel.

Cette organisation de l'accès aux services des finances publiques va opérer une multiplication des niveaux de prises en charge en fonction des territoires et des populations. Le service public de demain est celui de la fracture numérique et de la discrimination, une e-administration qui va renforcer la marginalisation des plus précaires et compliquer les taches de celles et ceux qui sont au contact quotidien de populations fragilisées socialement, géographiquement et cognitivement.

S'agissant de l'épidémie de Covid-19, sa soudaineté et sa persistance appellent à une réflexion sur ses conséquences en matière d'accélération des transformations du travail et sur la dégradation des collectifs de travail, compte tenu du contexte particulier de la DGFIP qui a poursuivi son activité et assuré ses missions pendant toute cette période et malgré une situation dégradée.

De la même manière, la gestion de la crise sanitaire, centrer sur des mesures de distanciation et les gestes barrières, a fait porter l'essentiel du dispositif pour circonscrire l'épidémie sur les comportements individuels, ce qui devrait amener à s'interroger sur les effets produits par cette politique sur les personnels.

Ur l'ensemble de ces sujets, Solidaires FiP 35 formule un ensemble d'interrogations mais également de préconisations pour lesquelles notre organisation attend de la direction des réponses et des propositions.

– **Sur la contractualisation**

Solidaires FiP 35 demande :

– L'organisation de réunions d'accueil avec les organisations syndicales.
– L'élaboration d'un livret d'accueil pour présentation des droits et obligations des personnels contractuels et sa communication aux OS.
– L'information des représentant·e·s du personnel sur les parcours de formation proposées et le suivi de l'exécution du contrat de travail.

– **Sur la rupture conventionnelle**

Solidaires FiP 35 demande :

– Mise en place d'un guide d'information pour les agent·e·s (descriptif du dispositif et des conséquences en matière de droits – retraite, assurance chômage, assurance maladie -).
– Rappel de la possibilité d'accompagnement par un conseiller syndical.
– Information sur les ruptures conventionnelles à l'initiative de l'administration et sur l'attribution de l'indemnité plafond.

– **Sur le nouveau réseau de proximité**

Comme formalisé dans sa délibération du 16 décembre 2020, Solidaires FiP 35 estime que la prise en compte des conditions de travail et des risques professionnels dans la conduite des projets est insuffisante.

Aussi il est demandé que les préconisations du guide « pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite des projets » soient mieux respectées. Il est notamment indispensable de mettre en place une véritable concertation avec les agent·e·s concerné·e·s par les restructurations et de définir une méthode de travail susceptible de restituer et d'intégrer les propositions issues de ces échanges dans l'élaboration du projet de réorganisation des services (création d'un comité de pilotage, thèmes à aborder en groupes de travail, durée et calendrier de la consultation, comptes rendus des groupes de travail et formalisation des propositions).

De plus comme évoqué lors du CHSCT du 16 mars 2021, Solidaires FiP 35 demande que soient inscrits dans le DUERP et le programme annuel de prévention les risques liés au télétravail et aux changements organisationnels (fusions de services, relocalisations de services, suppressions de services…).

À cette fin, il est souhaité qu'un observatoire des réorganisations soit créée afin d'analyser les conséquences des changements organisationnels sur les collectifs de travail, sur les conditions de travail et la santé des agent·e·s.

– **Sur les conséquences de la crise sanitaire**

Pour répondre aux interrogations soulevées dans cette déclaration, Solidaires FiP 35 demande de privilégier les mesures organisationnelles et collectives pour répondre aux exigences de la crise sanitaire. À ce titre il est attendu de la direction la mise en place d'un dispositif exceptionnel dans le cadre de la campagne IR pour prévenir le risque épidémiologique liée à l'épidémie de Covid 19.

Par ailleurs notre organisation s'inscrit dans la proposition faite par le CHSCT pour la tenue d'un GT le 13 avril prochain sur le télétravail. Une réflexion qui doit être menée en collaboration avec les médecins du travail et la Drfip 35 et qui doit permettre de mesurer les conséquences de la mise en œuvre du télétravail en mode dégradé sur les télétravailleurs et télétravailleuses (isolement, porosité entre vie professionnelle et vie privée, environnement de travail, intensité du travail…) et sur les collectifs de travail (articulation agent·e·s en présentiel et agent·e·s en télétravail).

Une réflexion qui doit également permettre de tirer les leçons de la crise sanitaire sur le télétravail et favoriser la mise en place de cette nouvelle forme de travail en mode « hors Covid19 ».